

GARANTIES

ACRYLINE OFFRE LES GARANTIES LIMITÉES EXPRESSES SUIVANTES SUR SES PRODUITS. Ces garanties s'adressent uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique, et débutent au moment de la date de fabrication du produit. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

ACRYLINE GARANTIT LES PRODUITS EN ACRYLIQUE contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **vingt (20) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES SOUFFLEURS contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES SYSTÈMES À AIR contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES, incluant les systèmes de chromothérapie, contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES BARRES D'APPUI contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES PORTES DE DOUCHES contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

46

ACRYLINE GARANTIT LES FINIS DE ROBINETS CHROME ET NICKEL BROSSÉ contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES CARTOUCHES EN CÉRAMIQUE contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES CARTOUCHES THERMOSTATIQUES contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES JETS DE CORPS, les douchettes à main, les pommes de douche, les barres à glissière et les tuyaux flexibles contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES TROP-PLEINS contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **un (1) an** par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. La présente garantie ne s'applique pas aux égratignures ou autres atteintes au fini causé par la manipulation du trop-plein.

ACRYLINE procédera à la réparation ou au remplacement (avec un produit de même valeur), à sa discrétion, de tout produit dont le défaut sera rapporté au détaillant autorisé ou à ACRYLINE durant la période de garantie.

Des frais pour la livraison d'un produit ou de pièces de remplacement pourront être chargés au propriétaire/utilisateur du produit. En aucun cas ACRYLINE n'est responsable du coût de réparation ou de remplacement de matériaux d'installation, incluant mais non limité à de la céramique, au marbre, etc. Cette garantie s'applique au propriétaire/utilisateur original et n'est pas transférable à un propriétaire subséquent.

Ni le distributeur, ni le concessionnaire autorisé ACRYLINE, ni personne d'autre n'est autorisé à faire d'affirmations, de représentations ou de garanties autres que celles stipulées aux présentes; les affirmations, représentations et garanties contrevenant à cette interdiction ne sauraient s'appliquer à ACRYLINE ni à personne d'autre. ACRYLINE se réserve le droit de modifier cette garantie en tout temps; il est entendu que de telles modifications ne changeront pas les conditions de la garantie applicable au moment de la vente des produits en cause.

LIMITATIONS

ACRYLINE OFFRE LES GARANTIES LIMITÉES EXPRESSES SUIVANTES SUR SES PRODUITS. Ces garanties s'adressent uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique, et débutent au moment de la date de fabrication du produit. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

La présente garantie ne s'applique pas dans le cas d'utilisations ou d'opérations non conformes ou incorrectes, de bris ou de dommages causés par l'usure normale, la faute, la négligence, l'abus, le mauvais emploi, le mauvais usage, le mauvais entretien, l'altération ou la modification du produit, de même que par la corrosion chimique ou naturelle, le feu, l'inondation, les catastrophes naturelles ou tout autre cas fortuit. La présente garantie ne s'applique pas aux taches et aux dysfonctionnements provoqués par une eau ferreuse, une eau dure ou une eau salée.

Le propriétaire/utilisateur du produit visé par la présente garantie est entièrement responsable de l'installation et du branchement approprié de l'appareil. Cette garantie est nulle si, avant l'installation permanente du produit, celui-ci n'a pas été testé conformément aux instructions d'installation fournies par ACRYLINE.

ACRYLINE ne procède pas à l'installation, n'engage pas d'entrepreneur à cet effet, ni ne supervise l'installation et, conséquemment, ne peut être tenue responsable de tout défaut, bris ou dommage causé directement ou indirectement par l'installation du produit ou résultant de celle-ci.

Le propriétaire/utilisateur doit assurer un accès aux composantes du produit tel que le décrit le guide d'installation afin qu'ACRYLINE puisse exécuter la garantie spécifiée aux présentes. Si un tel accès n'existe pas, tous les coûts inhérents à son aménagement seront la responsabilité du propriétaire/utilisateur.

La présente garantie ne s'applique pas aux produits qui n'auraient pas été installés ou utilisés conformément aux instructions fournies par ACRYLINE ainsi qu'à tout règlement ou loi applicable à de telles installations.

ACRYLINE recommande fortement que ses produits, par exemple ses portes de douches, soient installés par des professionnels spécialisés en produits de salles de bains. L'installation d'une porte de douche par une personne inexpérimentée peut entraîner le bris d'une vitre et, par conséquent, des blessures ou la mort. ACRYLINE n'est pas responsable des coûts, dommages ou réclamations résultant de l'achat de produits qui ne conviendraient pas aux ouvertures ou aux structures existantes. ACRYLINE n'est pas responsable des coûts, dommages ou réclamations résultant de vices qui auraient pu être découverts, réparés ou évités dans le cadre d'une inspection ou d'une vérification antérieure à l'installation.

ACRYLINE n'est aucunement responsable des blessures corporelles, du décès d'une personne, des dommages directs, particuliers, accessoires ou indirects, de la perte d'usage, de la perte de temps ou de profit, des inconvénients, des frais accessoires, des coûts de main d'oeuvre ou de matériel ou de tout autre coût résultant

de l'utilisation de ses produits ou relatif à l'application de la présente garantie ou résultant du retrait ou du remplacement de tout produit, élément ou pièce faisant l'objet de la présente garantie.

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, ACRYLINE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER OU DE CONFORMITÉ À UN CODE.

Dans tous les cas, ACRYLINE ne peut être tenue responsable de tout montant excédant le prix d'achat du produit déboursé par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. La présente garantie accorde des droits spécifiques au propriétaire/utilisateur, et le propriétaire/utilisateur peut jouir d'autres droits pouvant varier d'une province à l'autre. En plus des conditions et restrictions mentionnées ci-dessus, la période de garantie relative à tout produit installé dans le cadre d'une application commerciale (tel

qu'installé en salle de montre) ou utilisé dans le cadre d'une entreprise commerciale est de un **(1) an** à compter de la date d'achat originale par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

Si le produit a été vendu par ACRYLINE pour installation dans le cadre d'un étalage, la garantie standard des produits d'ACRYLINE s'applique.

Tolérance de variation dans les dimensions: $\pm 0.25''$ (6mm).

Toutes les mesures sont approximatives et doivent être vérifiées sur l'unité avant l'installation.